Volume 1— 17/18
octobre 2017

Lucie Loranger
Agente de la Fédération

Chantal Perron, présidente
FEESO
Unité 60A — District 31
1-855-368-0886 (téléphone)
1-705-268-2300 (télécopieur)

www.d31.u60a.osstf.ca

FEESO info

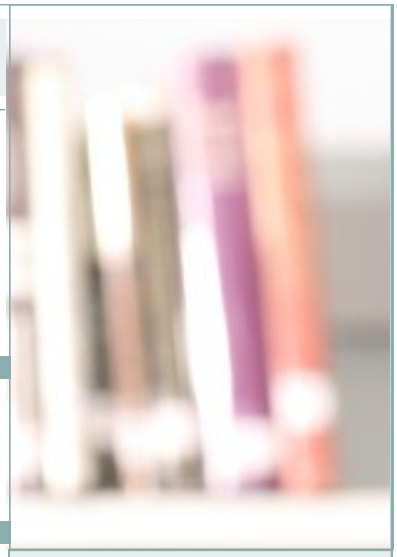

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année scolaire 2017-2018 est en marche et je vous souhaite une année constituée de succès et de réussite! Sachez que votre contribution joue un rôle important dans l'éducation des élèves!

Nos efforts seront axés à faire respecter la convention collective, défendre les droits des membres, répondre aux demandes des membres, assurer une représentation syndicale et faire les suivis des dossiers. Nous tenons toujours de continuer les soupers causeries avec les membres, de garder la communication vive, d'assister aux réunions des divers comités, de représenter l'Unité aux réunions du Provincial, entres autres.

Karen Littlewood, adjointe-exécutif du Provincial et Marc Robillard, agent de liaison du Provincial sont assignés à notre Unité pour nous appuyer au courant de cette année scolaire.

COMITÉ EXÉCUTIF

Chantal Perron, présidente
Suzanne Boulanger, vice-présidente
Lise Labonté, trésorière
Céline Lacroix-Dubé, négociatrice en chef
France Cameron, secrétaire/agente de communication
Diane Potvin-Carrière, officière
Josée Leclerc, officière
Lynne Lachapelle, officière
Linda Lamarre, officière
Lucie Loranger, agente de la Fédération

Réunions exécutives: 13 novembre 2017, 12 février 2018, 28 mai 2018

CONVENTION COLLECTIVE 2014 -2019

La copie électronique de notre convention collective est maintenant disponible sur notre site web sous la rubrique « Unité 60A »

PRIÈRE

S'ORGANISER

Un projet d'équipe se met en route
Le temps n'est plus à la rencontre
Le temps est à la découverte
A la connaissance de chacun des membres de l'équipe
Le temps est au partage des responsabilités
Chacun selon ses compétences
Chacun selon son énergie
Chacun sa place dans l'espace du projet
Apprends-nous seigneur
A nous connaître
A nous apprendre
Au-delà de nos apparences
Au-delà de nos compétences
Apprends-nous seigneur
A nous découvrir
Avec nos forces et nos faiblesses
Pour la réussite de notre année scolaire.

Amen

Enseignement catholique de Picardie
Diocèse Amiens

OTIP RAEO

Assurance
Automobile | Habitation
Vie | Personne retraitée

www.raeoassurance.com/FEESO31-60A

RAEO (Régime d'Assurance des Enseignant(e)s de l'Ontario)

Votre maison est-elle protégée par une garantie d'assurance sur les dégâts d'eau?

Récemment, on voit partout des images d'inondations catastrophiques. Malheureusement, les inondations en zones urbaines ne sont pas toujours causées par des ouragans exceptionnels comme Harvey ou Irma. Des résidents des comtés de Windsor et d'Essex ont vu leurs maisons subir d'importants dommages au mois d'août lorsqu'ils se sont réveillés avec des sous-sols inondés après des pluies diluviennes. L'eau peut causer beaucoup de dommages à votre maison et les réparations peuvent coûter cher. Il faut bien connaître ses garanties pour ne pas risquer d'être déçu en cas de sinistre. **Lire l'article complet :** http://www.raeoassurance.com/nouvelle14

Comité de bienveillance (naissance, congé de maladie, décès)

Lucie Loranger est la personne responsable du dossier de la bienveillance. Vous êtes demandés de compléter le formulaire « **Demande de bienveillance** », qui est sur le site web de l'unité, et lui acheminer à jclucie@hotmail.com. Suite à la réception du formulaire, la demande sera traitée selon les critères établis par le Comité de bienveillance.

RAAP

La RAAP aura lieu les **9, 10, 11 et 12 mars 2018** à Toronto, ON. Suite aux changements apporté aux statuts et règlement, le choix des délégués se fera dans l'ordre suivant:

- les membres du Comité exécutif
- les membres des comités provinciaux
- appel général aux membres.

Advenant qu'il reste une place à combler, vous êtes invités à signaler votre intérêt d'y assister en me soumettant votre nom, accompagné d'un petit mot expliquant pourquoi vous désirez assister à la RAAP, et ce d'ici **le jeudi 26 octobre 2017**.

Les délégués seront choisis lors de la réunion exécutive du **13 novembre 2017**.

Assemblée Générale Annuelle 2017

L'Assemblée Générale Annuelle aura lieu par vidéoconférence **le mercredi 6 juin 2018** de 17 h à 20 h. Le poste de présidence et du trésorier seront en élection.

Commencer à y songer si vous désirez vous impliquer !

SOUPERS CAUSERIES

Les soupers causeries se poursuivront encore cette année. Nous vous rappelons que l'unité défrayera un maximum de **25$** par membre pour souper ce qui veut dire que le membre sera responsable pour le solde. Voici les dates qui ont été déterminés jusqu'à maintenant:

Timmins:	**le mardi 10 octobre 2017**
New Liskeard:	**le lundi 16 octobre 2017**
Kirkland Lake:	**le mardi 17 octobre 2017**
Cochrane:	**le lundi 6 novembre 2017**
Iroquois Falls:	**le mardi 7 novembre 2017**

Les soupers causeries dans la région de Kapuskasing et Hearst auront lieu au printemps lorsque la température s'avère mieux.

C'est toujours un plaisir de vous rencontrer !

RAPPORT D'ACCIDENT SURVENU AU TRAVAIL (FORMULAIRE #2002)

Toujours compléter un rapport d'accident survenu au travail **(#2002)** même si la blessure est minime. Assurez-vous de garder une copie de votre rapport d'accident pour vos dossiers en plus d'en faire parvenir une copie à Chantal Perron.

REPRÉSENTANT(E) EN MILIEU DE TRAVAIL

Dans tous les milieux de travail, des membres ont accepté d'oeuvrer en tant que représentant en milieu de travail. **En collaboration avec les membres, ils ou elles sont mes yeux et mes oreilles du lieu de travail**.

Le représentant en milieu de travail est le premier lien entre le membre et la présidence de l'unité.

Son rôle est primordial pour le bon fonctionnement de notre unité. La description de tâches du représentant en milieu de travail est de s'assurer que les dispositions de la convention collective soient respectées; garder les membres informés en distribuant la documentation aux membres pendant les pauses, l'heure du dîner ou après les heures de travail; afficher la documentation sur le tableau d'affichage de la FEESO; communiquer avec le représentant de la zone géographique ou la présidence d'unité lorsque nécessaire.

RESPONSABILTÉS DES MEMBRES

Comme membre de la FEESO, vous avez des responsabilités telles que:

- aviser la présidence de **tous changements reliés à votre emploi** (congé de maladie, congé de maternité, congé sans solde, prêt de service, changement d'école, etc.);
- **toujours** faire parvenir une copie de demande d'emploi (affichage pour lequel vous postulez) à la présidence;
- connaissez votre convention collective;
- il est important que l'employeur et les membres respectent la convention collective;
- vous devez informer la présidence de toutes attentes, demandes ou situations qui ne sont pas conformes à l'entente collective.

DROITS DES MEMBRES

Si vous êtes convoqué à une réunion avec votre superviseur afin de discuter de votre rendement, y compris toute action qui pourrait entraîner des mesures disciplinaires, vous êtes priés **de communiquer immédiatement avec Chantal Perron** pour en discuter. Lors de la rencontre, un représentant de la FEESO vous accompagnera.

Vous ne devriez pas admettre avoir agi de façon inconvenante dans votre emploi **avant d'avoir consulté la présidence de l'Unité soit, Chantal Perron**. Ceci est extrêmement important. N'acceptez aucune mesure disciplinaire de votre superviseur. Ne concluez pas d'entente. Ne signez aucun document. En outre, n'acceptez jamais de démissionner de votre emploi lorsque vous êtes sous pression de le faire sans avoir au préalable communiqué avec la présidence de l'Unité.

PROGRAMME D'ENTRAIDE DE LA FEESO

Il existe un programme d'entraide de la FEESO pour les membres qui rencontrent des difficultés financières.

Afin de qualifier pour ces fonds, certains critères doivent être rencontrés.

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez communiquer avec Chantal Perron.

LISTE DE RAPPEL

En ce moment, nous avons des membres sur la liste de rappel.

Avec le système SISA qui est en place, ces membres sont tenus en ligne de compte pour recevoir les premiers appels pour faire de la suppléance.

CONGÉS DE DEUIL Article 32.1

L'article 32.1 stipule que lorsque les congés de deuil accordés en vertu de l'article 32.1 a) i) et 32.1 a) ii) coïncident avec une période de vacances préapprouvée ***(p. ex : congé de Noël et le congé de mars)*** le membre du personnel pourra fixer à nouveau les jours de vacances impliqués. ***C'est votre responsabilité d'aviser Julie Bisson si vous êtes affecté par ces circonstances.***

CONGÉS FLOTTANTS ARTICLE 28.4

Un membre qui œuvre de dix (10) à douze (12) mois par année, à l'exception des surveillants d'élèves, aura droit à **deux (2) journées flottantes** dont les dates seront déterminées après consultation avec le superviseur immédiat. Règle générale, ces journées ne pourraient pas être cédulés durant les journées pédagogiques où il y a de la formation. Pour être éligible à une (1) journée flottante, le membre devra avoir œuvré au moins cinq (5) mois dans l'année et au moins huit (8) mois dans l'année pour être éligible à deux (2) journées flottantes.

VACANCES ARTICLE 28.7 b)

Sujet aux dispositions de la présente convention collective, le membre régulier embauché à plein temps ou à temps partiel sur une base régulière, a droit à douze (12) journées de vacances rémunérées annuellement. Ces jours incluent les journées de congé à Noël et les journées de congé durant les vacances d'hiver.

Il faut tenir compte que ça vous prend **six (6)** journées de vacances pour combler le **congé de Noël** et **cinq (5)** journées de vacances pour combler le **congé d'hiver.**

Lorsque ces deux (2) congés sont comblés, il vous reste **une (1) journée de vacance** qui doit être prise **avant le 31 août de l'année en cours** ou vous risquez de la perdre !

SUPERVISEUR IMMÉDIAT DANS LES ÉCOLES

Nous voulons renforcir le message que la **direction d'école est votre superviseur immédiat**. Lorsque vous avez des préoccupations et/ou des problèmes, c'est à la direction que vous devez vous adresser.

Pour les aides-enseignant(e)s, il est à noter que l'enseignant(e) EED ***ne détient pas le rôle de votre superviseur immédiat***, ce rôle demeure toujours à la direction d'école.

Nous vous encourageons de toujours adresser les problèmes avec votre direction en premier lieu avant de le signaler au syndicat.

COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Jean-Noël Frigo, Marie-Jo Madore et Julie Loach sont les trois membres de la FEESO qui siègent sur le comité mixte de la santé et la sécurité au travail. Si vous avez des préoccupations de santé et sécurité, n'hésitez pas de communiquer eux.

LES DROITS DES TRAVAILLEURS

Le droit de **participer**
Le droit à **l'information**
Le droit de **refuser** un travail dangereux

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Si vous encourez des risques de blessures en effectuant votre travail quotidien (p. ex : la clientèle que vous desservez ou les matériaux utilisés), c'est **votre responsabilité** de le signaler à votre superviseur immédiat. L'employeur est dans l'obligation de vous fournir gratuitement l'équipement de protection individuelle!

SITE WEB DE L'UNITÉ (www.d31.u60a.osstf.ca)

N'oubliez pas d'aller visiter le site web de notre unité. Vous allez y retrouver la liste des comités, les formulaires pour un accident survenu au travail, demande de bienveillance, etc., les classifications d'emploi et les descriptions de tâches, les informations provenant du Provincial, les publications, la convention collective, la liste d'ancienneté, la liste de représentant(e) en milieu de travail, l'information sur les soupers causeries, les statuts et règlements, et j'en passe. Nous nous faisons un devoir de garder le site à jour.